



TOURNOI INTERNATIONAL LIMBE 2025

REGLEMENT 2025 / 2026

ARTICLE 1

Sous la présidence du Ministère des Sports et de l'Education Physique et le parrainage de la Fédération Camerounaise de Football, est organisé sur invitation, un tournoi de football pour les joueurs des catégories **U-14, U-16 et U-18**.

ARTICLE 2

L'organisation du tournoi est confiée à un comité directeur.

ARTICLE 3

Pour chaque équipe participante, l'invitation s'adresse à une **délégation de 22 personnes**, à savoir 18 joueurs au maximum dont 2 gardiens, 4 dirigeants ou soigneurs dont un chef de délégation.

Les licences seront exigées et établies par le comité d'organisation.

Les équipes évolueront à 11 dans toutes les catégories.

Pour l'édition 2025 / 2026

Les joueurs autorisés à participer dans la catégorie **U-18** devront être nés à compter du [01/01/ 2008](#)

Les joueurs autorisés à participer dans la catégorie **U-16** devront être nés à compter du [01/01/ 2010](#)

Les joueurs autorisés à participer dans la catégorie **U-14** devront être nés à compter du [01/01/ 2012](#)

ARTICLE 4

Les matches du tournoi sont joués selon les règles de l'International Board.

ARTICLE 5

Pour chaque rencontre sera établie une feuille de match comportant 18 joueurs.

La feuille de match devra être remise à l'arbitre, dûment remplie et signée au plus tard 30 minutes avant le coup d'envoi.

ARTICLE 6

Le nombre d'équipes par catégorie est fixé à [12 réparties en 4 groupes de 3 équipes.](#)

ARTICLE 7

Le classement se fera par points : 3 pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite.

En cas d'égalité de points à l'issue des matches de poule :

- 1- Est considérée comme première l'équipe bénéficiant de la plus grande différence de buts dans le ou les matches joués entre les équipes concernées (goal average particulier) ;**

- 2- en cas d'égalité, l'équipe la mieux classée sera celle ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés (goal average général) ;
- 3- en cas de nouvelle égalité, l'équipe classée première sera celle ayant marqué le plus grand nombre de buts ;
- 4- en cas de nouvelle égalité, l'équipe classée première sera celle s'étant le mieux comportée sur le plan disciplinaire (cartons rouges et jaunes)
- 5- en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué.

Les premiers et seconds de chaque poule seront qualifiés pour la phase finale.

ARTICLE 8

Les matches **U-14** se disputeront en 2 mi-temps de **25 mn** avec un temps de repos de 5 mn.

Les matches **U-16** se disputeront en 2 mi-temps de **25 mn** avec un temps de repos de 5 mn.

Les matches **U-18** se disputeront en 2 mi-temps de **25 mn** avec un temps de repos de 5 mn.

ARTICLE 9

En finale, demi-finale et quart de finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

ARTICLE 10

- 1- Le joueur exclu lors d'une rencontre après avoir reçu 02 cartons jaunes pourra jouer la rencontre suivante
- 2- Le joueur exclu lors d'une rencontre après avoir reçu un carton rouge directement sera suspendu la rencontre suivante
- 3- L'encadreur exclu lors d'une rencontre sera suspendu pour les 02 rencontres suivantes

ARTICLE 11

Chaque équipe devra être en possession de 2 jeux de maillots de couleurs différentes.

Un numéro est attribué à chaque joueur pour toute la durée du tournoi.

Lorsque les couleurs de 2 équipes en présence porteront à confusion, et à la demande de l'arbitre, un tirage au sort désignera l'équipe devant porter d'autres couleurs.

ARTICLE 12

Chaque équipe devra prendre à sa charge l'ensemble des frais de sa délégation (transport aller-retour, nutrition, hébergement).

Le transport vers le lieu des rencontres sera assuré par l'organisation selon des directives précisées lors de la réunion technique d'avant tournoi.

ARTICLE 13

La commission de morphologie pourra lors du premier contrôle des joueurs d'une équipe interdire à un joueur de prendre part à la compétition en cas d'anomalie

ARTICLE 14

L'ouverture du tournoi sera précédée d'une réunion à laquelle participeront OBLIGATOIREMENT les responsables des délégations et où seront exposés tous les points relatifs à l'organisation.

ARTICLE 15

Le Comité Directeur se réunira après chaque journée pour statuer en dernier ressort sur toute réserve d'ordre juridique ou technique. Il pourra ainsi prendre toute décision d'ordre disciplinaire qu'il jugera utile.

